



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Conférence téléphonique avec les
organisations syndicales

20 MAI 2020

Ordre du jour de la réunion :

- Premiers retours sur la reprise progressive d'activité en présentiel
- Scénarios d'évolution de l'activité en présentiel en fonction de la situation sanitaire au-delà du 2 juin
- Echanges préliminaires pour l'examen des évolutions durables de l'organisation du travail nécessaires au sein du ministère

Participants / Organisations syndicales :

- CFDT culture : Alexis FRITCHE, Bénédicte DUCHESNE
- Sud-Culture Solidaires : Tahar BEN REDJEB, Isabelle BLANCHARD
- SNAC FSU : Laetitia GODFRIN, Marie-Hélène THIAULT, François VOHL
- UNSA : Jean CHAPPELLON
- CFTC culture : Miguel SAYOUS

IGAC : Marie-Claude VITOUX

Médecine de prévention : Françoise MOREAU

Introduction par l'administration

Marie Villette, Secrétaire Générale, ouvre la réunion téléphonique à laquelle participent la mission santé sécurité au travail (IGAC), la médecine de prévention, le SRH, le BSST, le DAT, la DGMIC, le SHFDS, le bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire et les organisations syndicales.

Elle précise que l'administration estime important de réunir une nouvelle fois ce groupe de travail, qui aura vocation à perdurer, alors que la reprise très progressive et prudente a démarré le 11 mai. Cette réunion doit également permettre d'aborder les questions relatives aux changements plus durables des modalités de travail.

Point 1 - Premiers retours sur la reprise progressive d'activité en présentiel

Marie Villette rappelle que les principes de cette reprise ont fait l'objet d'échanges avec les organisations syndicales et que certaines de leurs observations ont été prises en compte. La version finalisée des principes de reprise, intégrant ces modifications, a été transmise à l'ensemble des structures du ministère, qui sont chargées de les décliner selon leurs spécificités en appliquant un principe de subsidiarité.

Les structures du ministère ont été interrogées par l'intermédiaire des autorités d'emploi, afin de faire **un premier bilan des modalités de cette reprise**. Les éléments de synthèse des remontées sont les suivants :

- ⇒ Le travail à distance est resté très majoritairement la règle ;
- ⇒ Le travail à fournir revêt une double réalité : penser et organiser la reprise progressive de nos agents, mais également de nos différents secteurs culturels. Un important travail est entrepris avec les Directions Générales, les DRAC et certains opérateurs pour l'élaboration de guides métiers (archéologie préventive, archives, musées et monuments, spectacle vivant, arts visuels, EAC, ...). D'autres guides sont en cours d'élaboration notamment pour les cinémas, les libraires, les galeries d'art, les métiers de la musique. Ce très gros travail est important pour les agents du ministère et la reprise du secteur culturel.
- ⇒ La préoccupation exprimée par les organisations syndicales lors de diverses réunions sur l'impact économique de la crise est partagée par l'administration. Certains opérateurs ayant une part importante de ressources propres, le contexte actuel interroge donc le modèle économique. Le ministère est pleinement mobilisé pour soutenir et accompagner ses opérateurs, y compris budgétairement, pour relever le défi de cette année très difficile.

Les **principales activités ayant nécessité une reprise progressive en présentiel** sont notamment les suivantes :

- ⇒ De façon générale pour l'ensemble des structures : logistique et maintenance des bâtiments (notamment pour préparer le retour des agents sur site), ressources humaines, chaîne de dépense et subventionnement des secteurs. Les équipes de direction et d'encadrement ont également été mobilisées pour accompagner la reprise, tout en s'inscrivant dans les principes de reprise partielle et de travail à distance.
- ⇒ En DRAC : équipes patrimoniales (UDAP/CRMH/SRA), dossiers de subvention (action culturelle territoriale, création).
- ⇒ Opérateurs patrimoniaux : sécurité-sûreté, espaces verts, gestion collections, préparation de la reprise des chantiers MH
- ⇒ Ecoles : agents des bibliothèques pour assurer la continuité pédagogique (pour certaines écoles, logique de « drive » pour récupérer des ouvrages)

Le rôle des agents de prévention et des médecins de prévention pour accompagner le travail de reprise et la mise en place des mesures de prévention est souligné par beaucoup de structures.

Une dotation de 4 masques lavables grand public par agent est prévue pour les agents des DRAC, SCN et de l'administration centrale, dans une logique de « kit de prévention » permettant aux agents de disposer d'un masque dans les transports en commun ou dans les situations où les gestes barrières ne peuvent être aisément respectés.

Cette dotation a été réalisée sur la base du nombre total d'agents dans ces structures, et non du seul nombre d'agents amenés à reprendre une activité en présentiel d'ici au 2 juin.

Les livraisons sont réalisées ou en cours. Dans l'attente des livraisons des masques lavables, une livraison de masques jetables a été réalisée.

Dans une logique d'unité ministérielle, le ministère a également distribué des masques lavables aux établissements publics, sur une base de 3 masques par agent.

De nombreux **dispositifs d'information des agents** ont été mis en place, par affichage, messagerie, outils de travail à distance, appels téléphoniques des encadrants.

Le **renforcement des capacités de travail à distance** se poursuit : équipements et outils, formation à distance, continuité pédagogique.

En matière de dialogue social, les consignes ministérielles ont été appliquées. On dénombre ainsi :

- 201 réunions de CHSCT sur la sphère ministérielle, seuls 3 EP n'auraient pas consulté leur CHSCT pendant la période ;
- 95 réunions de CT ;
- 202 groupes de travail avec les organisations syndicales.

En conclusion, la secrétaire générale indique que les données issues des remontées des structures ministérielles semblent conforter la bonne application des principes communiqués à l'ensemble des structures.

Interventions et questions des organisations syndicales, et réponses de l'administration

1) Organisation de la gestion de crise et exercice de la tutelle

- La « cellule déconfinement » mise en place au sein du secrétariat général continue-t-elle de se réunir ? Comment l'articulation se fait avec l'interministériel ? Les organisations syndicales demandent de préciser les modalités de fonctionnement de la cellule interministérielle de crise.
- L'articulation avec les Préfets pour les réouvertures de monuments et de musées n'est pas satisfaisante. Des Préfets donnent leur feu vert quand le ministère préconise d'attendre ce qui génère des difficultés notamment pour l'encadrement de proximité et les équipes.
- Des éclairages sont demandés sur l'exercice de la tutelle vis-à-vis des établissements publics. Des retours, notamment des écoles, font état de liens insuffisants avec la tutelle. En écoles d'art et d'architecture, la responsabilité de la réouverture semble peser sur les chefs d'établissement. Une meilleure coordination semble nécessaire.
- Des compléments d'information sont demandés sur les réunions se tenant avec les DRH des gros établissements publics.

Réponses de l'administration

Sur le travail en interministériel, le secrétaire général adjoint participe quotidiennement à la CIC thématique, lieu de discussion interministérielle, d'arbitrage, de validation des différentes postures et des guides sectoriels. Une fois les guides/postures validés, une diffusion est faite à l'ensemble des Préfets pour garantir des positions harmonisées. Les documents transmis aux Préfets sont transmis en parallèle aux DRAC.

L'exemple des jardins attenants aux monuments est cité, sur lequel une contradiction existait entre la posture de fermeture des parcs et jardins et de réouverture de certains monuments. La CIC a été le lieu de clarification et d'harmonisation des positions, en tenant compte des différentes positions des ministères.

Un décret prévoit l'avis préalable du Préfet sur la capacité de réouverture des musées et monuments. La notion de « petits musées » a été transformée en notion « d'attractivité locale n'engendrant pas de déplacement massif de population ». Sauf contre-exemple, il n'y a pas de hiatus entre les positions des Préfets et des DRAC, qui sont alimentés par les mêmes informations.

L'organisation est très fortement articulée entre les niveaux ministériel et l'interministériel. La CIC (désormais transformée en « centre interministériel de crise », dirigé par Denis Robin) se réunit tous les jours à midi, avec un ordre du jour établi à l'avance. Le ministère dispose d'officiers de liaison au sein de la CIC vie sociale, ce qui permet d'identifier les questions qui remontent des préfets et de pouvoir apporter des réponses.

Les officiers de liaison font le lien avec le SHFDS, le SG adjoint et les DG pour identifier les problèmes d'interprétation, les cadrages insuffisants, ... Les réponses sont généralement apportées dans les 24h. La participation du ministère garantit notre capacité à peser et à l'homogénéité interministérielle (au niveau central ou déconcentré).

Sur l'exercice de la tutelle, celle-ci continue de s'exercer dans une logique métier par chaque direction générale (DG). Les organisations syndicales ont d'ailleurs pu échanger avec chaque DG. En complément de cette tutelle métier, une coordination est exercée par le secrétariat général pour transmettre les grands principes, les consignes RH de la DGAFP, des consignes spécifiques (par exemple sur l'activité partielle). L'ensemble des messages transversaux relatifs à des positions interministérielles sont diffusés par le secrétariat général à l'ensemble du réseau ministériel.

Concernant les écoles, une tutelle « générique » est exercée par le SCPCI en complément de la tutelle métier.

De nombreuses questions se posent en cette période inédite sur l'application des mesures RH. Un CMRH se tient chaque semaine pour recueillir les questions qui se posent, apporter des réponses concrètes, et pouvoir faire remonter à la DGAFP les questions nécessitant une position interministérielle. Les réponses sont envoyées à l'ensemble du réseau ministériel. Des réunions interministérielles avec les DRH, animées par la DGAFP, permettent de faire remonter les questions et problématiques. La question de l'après 2 juin en fait partie et est en attente d'arbitrages.

Sur la réunion avec les DRH des 6 plus gros établissements : ils sont réunis régulièrement, en présence des autorités d'emploi, de façon à assurer une homogénéité et une cohérence dans la mise en œuvre des directives ministérielles en matière de ressources humaines. Ces réunions permettent d'appréhender les besoins et de produire des documents qui répondent aux demandes. Elles permettent aussi des échanges entre les établissements, les AE et le SRH.

Une réflexion est en cours avec le DAT pour un dispositif du même type sur le périmètre des DRAC.

Pour les écoles, les AE sont chargées de l'articulation, notamment au travers des CMRH hebdomadaires.

Une réunion (à distance) du réseau RH est prévue fin juin.

2) Situation des agents du Ministère

- Pour se prononcer sur le bilan de la reprise progressive, certains indicateurs sont nécessaires. La demande de disposer, pour le CHSCT-M, de données statistiques hebdomadaires sur les situations respectives des agents (ASA, travail à distance, travail en présentiel) est formulée. Des analyses par catégorie (A/B/C) et par genre seraient nécessaires. Il semble qu'une forte proportion d'agents de catégorie C ont été appelés à reprendre le travail en présentiel, y compris avec menace de placement en congés en l'absence de reprise. La liste des agents travaillant en présentiel et des missions dites prioritaires est demandée.
- Le bilan du nombre de cas de Covid recensés sur le périmètre ministériel est demandé pour le prochain CHSCT-M.
- La vigilance de l'administration est appelée sur la possibilité de données faussées transmises par les structures, la notion de travail en présentiel n'étant pas définie précisément (sur la base de la quotité de temps travail en présentiel notamment).
- Des agents, notamment en UDAP, ont repris une activité en présentiel permanente, ce qui ne respecte pas les principes ministériels pour la reprise.
- La situation administrative des agents est claire jusqu'au 2 juin mais des interrogations émergent sur l'après 2 juin, en particulier dans les EPIC (question du statut des agents en charge de garde d'enfants).
- Un point est demandé sur les crédits de vacation, notamment sur leur reconduction dans les semaines et mois à venir.

Réponses de l'administration

Des éléments chiffrés relatifs à la reprise en présentiel seront bien fournis en amont du CHSCT-M. Ces données seront de portée globale et non des listes nominatives. L'ensemble des agents reprenant une activité en présentiel sont signalés à la médecine de prévention.

Sur les indicateurs de travail en présentiel : pour la médecine de prévention, l'ensemble des agents venant en présentiel sur site sont signalés, afin le cas échéant de pouvoir faire le travail d'identification des contacts. Si nécessaire cette règle sera rappelée.

Pour les statistiques, c'est le nombre de jours moyens en présentiel et le nombre de jours moyen en travail à distance qui sont calculés, permettant d'apprécier le poids relatif de chacune des situations.

Pour les agents des EPIC concernés par la garde d'enfant, il est nécessaire d'attendre les prochaines communications interministérielles qui concerneront l'après 2 juin.

En matière de crédits de vacation, il a été indiqué à chaque autorité d'emploi qu'ils seraient abondés pour tenir compte des besoins de renfort au moment de la reprise.

3) Dialogue social

- Les organisations syndicales remercient notamment les équipes du dialogue social et du BSST, à titre individuel et collectif, pour avoir maintenu le dialogue, certes de façon dégradée, dans des conditions difficiles.
- L'absence de représentants de l'ensemble des directions générales est regrettée, les sujets débattus concernant l'ensemble de la sphère ministérielle. L'absence de transmission en amont du GT d'un document étayant le bilan présenté est également regrettée.
- Le dialogue social en DRAC est inégal. Les plans de reprise d'activité ne sont pas étudiés partout, ceux-ci sont hétérogènes, la question de l'articulation avec l'ensemble du périmètre ministériel sur la base des documents cadres se pose.
- Le bilan quantitatif du dialogue social est insuffisant. Un bilan plus qualitatif sur la façon dont les avis sont pris en compte est nécessaire. En matière de dialogue avec les DG, des réunions ont eu lieu avec la DGP, des réunions avec la DGMIC et la DGCA sont souhaitées.
- Les raisons de l'absence de CHSCT dans 3 EP, évoquée en introduction, sont demandées.
- Un éclairage est demandé sur les raisons du changement de position, en administration centrale, sur la consultation pour avis des instances.
- Les comptes rendus des instances et réunions de dialogue social doivent être mieux relayés sur Sémaphore afin d'être accessibles aux agents.

Réponses de l'administration

Le ministère souhaite un dialogue social des plus constructif. L'administration note la question de consultation pour avis des instances. Cette demande a déjà été prise en compte pour le prochain CHSCT-M.

Sur l'absence de communication d'une documentation, elle n'est pas liée à une absence de volonté mais la consolidation des remontées s'est achevée la veille au soir. Des éléments seront communiqués pour le CHSCT-M du 26 mai.

Le secrétariat général se rapprochera par ailleurs des 3 établissements n'ayant pas encore réuni de CHSCT afin d'identifier les raisons ayant généré cette absence de réunion et d'y remédier.

La question de la mise en visibilité des comptes-rendus des instances et réunions est prise en compte par l'administration.

4) Conditions de travail, équipements de protection et règles d'hygiène et de sécurité

- La distribution des kits de prévention nécessiterait une communication large auprès des agents (Flash Info) pour les informer que ces kits existent et leur sont destinés, et de rappeler aux structures qu'ils devront être fournis aux agents dès réception et non stockés. Un bilan global sur la distribution effective de ces kits est demandé.
- Une confirmation, suite au message de la veille, de la livraison effective des DRAC est demandée. Des agents ayant repris en présentiel n'ont pas été dotés de masques et tous les services ne sont pas pourvus de gel hydroalcoolique ou en lingettes désinfectantes.
- Des retours sont faits sur l'existence d'équipements non conformes, par exemple des lingettes désinfectantes non adaptées à l'usage qui en est fait (lingettes de type cosmétique).
- Un retour précis sur les mises aux normes des systèmes de climatisation sur l'ensemble du périmètre ministériel est demandé. Des données médicales récentes semblent indiquer que les risques liés aux aérosols ont été minimisés.
- Un point d'attention est souligné, sur les structures patrimoniales et particulièrement les bibliothèques et centres de documentation dans lesquels se trouvent des espaces confinés, des locaux en sous-sol avec des présences prolongées, nécessitant des dispositifs de protection adaptés.
- Un avis de la médecine de prévention est demandé sur des situations de co-activité où les masques grand public semblent insuffisants, par exemple lors de rondes de sécurité dans des espaces confinés. La possibilité de recourir à des masques FFP1 est interrogée.
- La demande d'équipements de protection de type FFP1/2/3 est renouvelée.

Réponses de l'administration

Une communication sera effectuée sur les kits de prévention. On ne peut garantir que toutes les structures aient reçu les livraisons mais celles-ci sont toutes en cours.

Un état précis des livraisons de masques sur le périmètre ministériel sera fourni.

Les masques sont fournis dans une logique de kit de prévention, notamment pour les transports et les quelques situations où la distanciation ne pourrait pas être respectée. Ces masques viennent en complément des gestes barrière, mais n'ont pas vocation à se substituer aux EPI pouvant être nécessaires dans certaines situations de travail. Le Dr Moreau ajoute que lorsque des risques spécifiques existent (poussières de bois, produits chimiques, ...), les masques de protection respiratoire demeurent nécessaires (FFP2 notamment). Pour les rondes ou les circulations en espaces confinés, le HCSP recommande l'usage de masques chirurgicaux.

Sur les bilans demandés pour le CHSCT-M (livraison de masques, travail en présentiel, systèmes de climatisation), l'administration s'engage à faire le maximum d'ici au prochain CHSCT-M mais les délais ne permettront pas d'avoir l'ensemble des éléments. Tous les éléments en sa possession seront communiqués. Sur certaines questions (climatisation par exemple), il est rappelé la responsabilité de chaque structure et la pertinence d'un traitement en local de ces questions. Le HCSP a, dans son avis du 24 avril, énoncé une position officielle avec des recommandations pour s'assurer que les systèmes de climatisation fonctionnent de sorte de maîtriser le risque. Cet avis a été communiqué à tout le réseau.

5) Modalités de la reprise et outils de travail

- Des éléments relatifs à l'après 2 juin sont demandés : modalités de retour en présentiel, statistiques au niveau de chaque DG et des opérateurs placés sous leur tutelle.

- Le calendrier d'élaboration des principes de reprise progressive et leur communication tardive n'était pas favorable à leur bonne intégration et déclinaison par l'ensemble des structures. Cette situation doit être évitée à l'avenir.
- Un calendrier indicatif de réouverture des structures patrimoniales est demandé.
- Le matériel informatique n'arrive toujours pas dans les DRAC et les agents continuent de travailler dans des conditions dégradées.
- Le ministère travaillant à la mise en place de solutions de visioconférence (LifeSize notamment), une demande de l'utiliser dès le prochain CHSCT-M est formulée.
- L'outil LifeSize a été mis en place tardivement (Zoom a été utilisé massivement) et n'est a priori accessible qu'aux agents disposant d'une adresse en « .gouv.fr ».
- Une vision plus précise des nouveaux modes de travail à l'avenir est souhaitée. Ils devront se mettre en place dans le cadre d'un dialogue social constructif.
- Le calendrier des concours a été bousculé et l'administration va sans doute privilégier l'organisation des concours à fort effectif. Une attention est nécessaire sur certains établissements à faible effectif mais pour lesquels les concours revêtent un enjeu important.
- Une forte inquiétude sur l'avenir budgétaire des établissements est soulignée, nécessitant des réponses rapides.

Réponses de l'administration

Le sujet du matériel informatique est clairement identifié par l'administration, le ministère accusait un retard significatif notamment en DRAC d'où le lancement du projet EclairSI. Sur la période de confinement et sur le périmètre AC/DRAC/SCN, le nombre d'agents équipés a été doublé. Il faut saluer l'engagement de la SDSI pour y parvenir. La dotation globale est toutefois encore insuffisante, la phase de rattrapage doit se poursuivre et une nouvelle commande a été passée conformément à l'engagement du Ministre. Une nouvelle vague d'approvisionnement sera réalisée dans les prochaines semaines.

La question de l'après 2 juin sera abordée dans le deuxième point de l'ordre du jour.

Sur les outils de visioconférence, Zoom n'est pas un produit homologué par la DINUM mais il n'y a pas eu de doctrine d'interdiction qui aurait été contre-productive. Il semble par ailleurs que l'application LifeSize est accessible à tous, ce point sera vérifié.

En accord avec les organisations syndicales, les changements structurels induits par la crise, non pas uniquement sur les modalités de travail mais également sur les modes de consommation, les modèles économiques, les hypothèses d'appétence accrue pour le numérique ou au contraire de rebond de l'appétence pour l'offre physique, d'éventuelles craintes durables des rassemblements, etc. feront l'objet d'une réunion spécifique avec l'ensemble des DG.

L'administration n'est pas opposée à l'organisation d'instances par visioconférence.

Point 2 - Scénarios d'évolution de l'activité en présentiel en fonction de la situation sanitaire au-delà du 2 juin

La secrétaire générale indique que l'approche de l'après 2 juin demeurera prudente, dans une forme de continuité avec l'après 11 mai dans une logique de progressivité et de prévention.

3 hypothèses sont posées, selon les évolutions de la situation sanitaire et les avis à venir du HCSP.

- 1) Si l'évolution de la situation sanitaire est favorable, la poursuite de la reprise du travail en présentiel sera privilégiée, avec une possibilité de réouverture plus massive de certains équipements et de certaines structures. Cette évolution souhaitable pour nos secteurs économiques devra s'assortir de mesures de prévention à maintenir dans la durée.
- 2) Le statu quo et le maintien du dispositif mis en place depuis le 11 mai ;
- 3) Le reconfinement, qui n'est évidemment pas souhaitable, eu égard notamment à l'état de fatigue physique et mentale des agents et des secteurs dépendant du ministère.

Point 3 - évolutions durables de l'organisation du travail au sein du ministère

La secrétaire générale souligne la nécessité de « penser l'après ». Il est nécessaire de tirer les enseignements de cette phase, notamment des bonnes pratiques qui ont pu émerger, des changements intervenus dans le rapport au temps et à la commande, de l'accroissement de l'efficacité des réunions, ...

Il est également important que chaque agent puisse faire un bilan de la période : un questionnaire sera envoyé à l'ensemble des agents pour les interroger sur leur vécu et capitaliser sur leurs retours.

L'administration souhaite entendre les organisations syndicales sur leur vision et leurs attentes, pour commencer le travail de construction de cet après qui devra se faire en prenant le temps nécessaire et non dans l'urgence.

Interventions et questions des organisations syndicales, et réponses de l'administration

- Sud Culture Solidaires est favorable à la réforme du ministère, mais pas selon les orientations qui étaient prévues par la RGPP ou le PTM. Une réforme de l'organisation est souhaitée allant au-delà de la seule question du télétravail, afin de donner plus d'autonomie, de rompre les chaînes hiérarchiques hypertrophiées, ... L'administration centrale aura un rôle incitatif important à jouer pour faire face aux conservatismes. La réforme doit se faire rapidement et nécessite un engagement politique. Il semble que le Ministre soit favorable à cette transformation importante, il y a donc besoin d'une continuité politique.

Le questionnaire devra être réalisé rapidement et les organisations syndicales devront être associées à son élaboration.

Il serait préférable de réfléchir à des revalorisations salariales plutôt qu'à des systèmes de primes qui ne sont jamais satisfaisants.

Réponses de l'administration

La notion d'autonomie est importante et constitue un acquis important de la crise, lors de laquelle les agents ont su se saisir de cette autonomie et de cette responsabilité pour maintenir leurs missions.

Le message porté sur la continuité politique sera relayé auprès du Ministre.

La rénovation des modes de fonctionnement est une préoccupation d'autres ministères. Le ministère de la culture a des spécificités fortes mais s'associe aux travaux en cours en interministériel, avec un pilotage des ministères sociaux.

- La CFDT Culture prend en exemple certains EP ayant mis en place une formation pour gérer cette transition. Le CMN est cité en exemple avec une formation bien articulée. L'outil de la formation est à mobiliser pour l'accompagnement de cet « après ».
L'encadrement intermédiaire, qui a beaucoup souffert pendant la crise face aux inquiétudes des agents et aux demandes de l'encadrement supérieur, doit être accompagné et son périmètre de responsabilité doit être précisé.
La question des primes va être une question sensible ; l'administration est interrogée sur les modalités de mise en place de cette prime.

Réponses de l'administration

En matière de formation, beaucoup de choses ont été faites. Une formation à distance sur le management à distance est prête à être déployée. De nombreuses formations accessibles à distance ont été mises en place pendant le confinement. Un point sera fait avec le CMN sur la formation mise en place pour voir le cas échéant comment s'en inspirer. Un accompagnement est nécessaire dans la durée pour faire évoluer les pratiques (co-développement, compagnonnage), sous forme de sessions courtes pour permettre au plus grand nombre de pouvoir les suivre. Les travaux relatifs à la formation seront présentés en commission formation, les organisations syndicales pourront exprimer leur avis et leurs propositions.

La question de la responsabilité rejoint la question de l'autonomie, et fait partie des sujets qu'il est important de clarifier.

En matière de prime, les critères d'éligibilité sont en cours de déclinaison. La prime sera par nature circonscrite aux personnels mobilisés pour la gestion de crise au sens opérationnel du terme, et l'encadrement supérieur ne sera pas concerné par celle-ci. La diversité des contextes fait que la hiérarchisation de l'investissement de chacun est impossible à établir, les critères viseront donc principalement les personnes « en première ligne » de la gestion de crise. Il est cependant évident que l'investissement de chacun devra être pris en compte dans les autres dispositifs existants (CIA notamment).

- Sud Culture Solidaires souligne l'intérêt de l'initiative de diffuser un questionnaire auprès de l'ensemble des agents. Les organisations syndicales devront être associées à son élaboration. Il ne faut toutefois pas que ce questionnaire se substitue aux réunions qui doivent s'organiser partout avec tous les agents.

Réponses de l'administration

La secrétaire générale est favorable à l'association des organisations syndicales à l'élaboration du questionnaire.

La question des collectifs de travail est en effet à prendre en compte. Le ministère n'a pas pour le moment recommandé l'organisation de telles réunions, qui supposeraient un retour plus massif en présentiel. La seule limite à ces réunions collectives réside dans les consignes sanitaires à respecter.

- Le SNAC-FSU rappelle l'importance de consulter les collectifs de travail. Cette consultation n'est pas aisée mais les collectifs ont été bouleversés, la dématérialisation s'est opérée à marche forcée, avec un effet « booster » important, et le retour aux anciennes méthodes ne peut s'envisager, il est donc nécessaire de bien remettre à plat les dispositions mises en place dans l'urgence.
Sur les perspectives plus lointaines, il est nécessaire que les directives soient bien communiquées et appliquées partout. Certaines préconisations des ISST ne sont pas mises en œuvre (par exemple,

refus de fourniture de lingettes désinfectantes et de gel hydroalcoolique sous prétexte de vols commis, refus de condamnation de fontaines à eau et de distributeurs de boisson, refus d'interdire les réunions et tenue de réunions en présentiel sans port de masques, ...).

Des cas de réunions en présentiel sans masques existent aussi dans certains petits établissements. Un effort de pédagogie doit être fait pour que les recommandations soient appliquées.

La période de l'après 2 juin doit être bien préparée et les directives doivent arriver suffisamment tôt pour être bien prises en compte dans l'ensemble des structures.

- L'UNSA souligne que la question de la confiance est une question centrale et complexe (« réussir à faire confiance tout en encadrant »), qui percute l'idéologie en place. La pratique des primes est souvent arbitraire et opaque et alimente les ressentiments, ce qui ne va pas dans le sens de la construction de la confiance et de l'écoute.

Réponses de l'administration

La secrétaire générale répond que l'un des enjeux majeurs est de capitaliser sur ce qu'il y a pu avoir de positif pendant cette crise.

Pour l'après 2 juin, le dispositif sera dans la continuité de celui mis en place le 11 mai, les structures disposent donc du socle nécessaire pour travailler.

Les différentes alertes sont bien prises en compte.

- Sud Culture Solidaires demande si des directives ont été passées par l'administration centrale pour limiter les congés estivaux des agents.

Réponses de l'administration

L'administration indique qu'aucune consigne en ce sens n'a été donnée. La gestion des congés demeure selon les règles habituelles, avec une nécessaire compatibilité avec l'intérêt du service et le collectif de travail.

La secrétaire générale remercie les organisations syndicales pour les échanges riches qui se sont tenus et pour les nombreuses propositions formulées. Elle insiste sur le souhait de pouvoir, autant que faire se peut, tirer du positif de cette période.

Un bilan plus détaillé sera établi dans le cadre du CHSCT M du 26 mai.